



COMMUNE DE CHAINGY

PROCES VERBAL

02/2009

CONSEIL MUNICIPAL

DU JEUDI 19 MARS 2009 A 20 h 30

SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation du Conseil Municipal : jeudi 13 mars 2009.

Le Conseil Municipal se réunit, en séance ordinaire, dans la salle du Conseil Municipal le jeudi 19 mars 2009, sous la présidence de Monsieur Jean Pierre DURAND, Maire.

Sont présents : Jean-François BOULAND, Franck BOULAY, Jean-Claude DUMORT, Brice LEMAIRE, Bruno CHESNEAU, Delphine DUCHET, Sophie DUPART, Michel FAUGOUIN, Jocelyne GASCHAUD, Evelyne GODARD, Laurent LAUBRET, Chantal PUÉ, Pierre ROCHE, Olivier ROUSSEAU, Sandra SAVALL, Gérald SMOUTS, Alain SOUBIRON, Yves LOPEZ, Jean-Pierre PELLÉ, Brigitte BOUBAULT, Ernesto TUMMINELLO.

Pouvoir :

Fabrice VIGINIER à Chantal PUÉ

Le quorum est atteint.

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 17 février 2009 est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire ouvre la séance à vingt heures quarante (20 h 40).

Madame Sandra SAVALL accepte les fonctions de Secrétaire de séance.

M. Le Maire demande aux conseillers municipaux les questions diverses à évoquer :

Delphine DUCHET: prévention routière

Jean Pierre DURAND : information

M. Le Maire demande aux conseillers municipaux l'autorisation d'ajouter un point à l'ordre du jour : « Avenant n° 1 au règlement intérieur du PAJ ». Accord de l'assemblée délibérante.

M. Le Maire remercie les jeunes du Bézy pour leurs présences à la séance du conseil.

L'ordre du jour s'établit donc comme suit :

INFORMATION AUX CONSEILLERS MUNICIPAUX

Le Maire de la commune de CHAINGY

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L 2122-21

Vu la délibération du Conseil Municipal du 25 mars 2008, par laquelle le conseil l'a chargé par délégation :

De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à un seuil défini par décret ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

Considérant la nécessité de modifier la convention initiale d'exploitation de la déchetterie par avenant.

Considérant l'objet de cet avenant :

- Rémunération de l'ouverture supplémentaire le samedi de 14h à 17h : forfait d'ouverture 300 € HT par mois.

- Actualisation de la formule économique qui fixe le prix du service.

ARRETE

ARTICLE 1er : l'avenant à la convention initiale d'exploitation de la déchetterie selon les conditions énoncées.

ARTICLE 2 : Le présent arrêté sera inscrit au registre des délibérations du conseil municipal et un extrait sera affiché au tableau d'affichage de la mairie.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté sera transmis à M. Le Préfet du Loiret.

Liste des marchés conclus en 2008

Vu le décret n°2006-975 du 1^{er} août 2006 portant code des marchés publics, Conformément à l'article 133 du code des marchés publics et à l'arrêté du 08 décembre 2006, le pouvoir adjudicateur est tenu de publier, au cours du premier trimestre, une liste des marchés conclus l'année précédente. Cette liste doit distinguer les marchés relatifs aux travaux, aux fournitures et aux services ; les marchés doivent être regroupés par tranches en fonction de leur prix.

Le Maire informe le Conseil municipal des éléments suivants au titre de l'exercice 2008 :

Marchés de travaux de 4 000 à 19 999.99 € HT

Objet / Intitulé du marché	Date de signature	Terme du marché	Attributaire	
			Nom	Adresse + CP + Ville
vérification portes hangar	24/06/2008		HUGUET CREICHE	15 rue Emile Lecomte 45 140 INGRE
décapage but TH	28/10/2008		AST	Parc d'Activités les Vallées 45770 SARAN
cache luminaires Ribaudière	25/03/2008		ELIGO'RENOV	
suppression brcht edf 7 rue de la Groupe	31/03/2008		ERDF	
pose vmc	31/03/2008		NAVARRE	
lgt 29 Clos de l'Echelle	06/06/2008		LE GOFF	route de la Chapelle 45 380 CHAINGY
réparation chronomètre	23/06/2008		DENIZET	245 rue du Bourg 45 520 GIDY
réhausse PI	27/10/2008		VEOLIA EAU	Agence Olivet, 499 rue de la Juine 45160 olivet
suppression brcht gdf 7 rue de la Groupe	02/04/2008		GRDF	
vmc vestiaire foot	28/10/2008		NAVARRE	Ampoigny 45310 COINCES
pose laine de verre local st	06/03/2008		INOVACENTRE	
réfection volet roulant gymnase	0.112824074		ATELIER CHRETIEN	ZI des Sablons, BP19, 45130 MEUNG SUR LOIRE
pose anti pigeons	0.986435185		INEO	14 rue de la Fonderie 45 073 ORLEANS
aménagement hangar ST	27/10/2008		NAVARRE	Ampoigny 45310 COINCES
marquage groue déportés	27/10/2008		GTU	9 rue de Buray 41500 MER
SPS ZA	04/03/2008		ACE 45	
réparation panneau de basket			SCORE plus	6 rue de l'Ourmède 31620 Castelnau d'Estretetfond
fx plafond local vestiare st	06/03/2008		INOVACENTRE	200 rue Faubourg Bannier 45000 ORLEANS
main courante stade	26/09/2008		LE GOFF	route de la Chapelle 45 380 CHAINGY
abri cimetière	27/10/2008		BATIMYA	5 rue de Montalais ZI des Pierrelets 45380 CHAINGY
lgt 29 Clos de l'Echelle	20/05/2008		MOLLIERE	8 rue Gustave Eiffel 45 380 LA CHAPELLE ST MESMIN
vitrages bibli, dojo, maternelle	28/10/2008		AMP	77bis rue de la Borde 45140 ORMES
contrôle candélabre	01/10/2008		ROCH SERVICE	Immenble APSARA 5 rue du Petit Albi BP 98431 95807 CERGY PONTOISE Cedex
décapage main courante	26/09/2008		AST	Parc d'Activités les Vallées 45770 SARAN
DCE ZA	04/03/2008		INCA	
dallage 29 clos de l'échelle	19/09/2008		CAMUS	
mise aux normes élec bâtiments	27/10/2008		NAVARRE	Ampoigny 45310 COINCES
stores bannes	13/05/2008		ATELIER LORIN	788 rue de Saint Viacre 45 370 MAREAU AUX PRES
lgt 29 Clos de l'Echelle	30/04/2008		NAVARRE	Ampoigny 45310 COINCES
déplacement abri bus	01/10/2008		SARL BRACQUEMOND RESEAUX	13 rue de la Grolle 45380 CHAINGY
maitrise d'œuvre ep Sablons	28/10/2008		SEAF	46 rue de Chaudy 45150 DARVOY
abri cimetière	27/10/2008		DEFARGES Christophe	45 rue de Châtre, 45130 HUISSEAU SUR MAUVES
plantation merlon, za	25/02/2008		BOURDIN	29 rue des Frères Lumière 45430 CHECY
lgt 29 Clos de l'Echelle	06/06/2008		LE GOFF	route de la Chapelle 45 380 CHAINGY

Marchés de travaux de 20 000 à 49 999.99 € HT

Objet / Intitulé du marché	Date de signature	Terme du marché	Attributaire	
			Nom	Adresse + CP + Ville
arrosage intégré			BOURDIN	29 rue des Frères Lumière 45430 CHECY
entretien ev	25/02/2008		BOURDIN	29 rue des Frères Lumière 45430 CHECY
txx pommeret, l rivièrè, sdf, eu porte, piste	25/07/2008		STPA	150 rue des Cassines 45 560 ST DENIS EN VAL

Marchés de travaux au-delà de 50 000 € HT

NEANT

Marchés de fournitures de 4 000 à 19 999.99 € HT

Objet / Intitulé du marché	Date de signature	Terme du marché	Attributaire	
			Nom	Adresse + CP + Ville
perceuses sans fils	19/06/2008		MOLVEAU	45 rue de VAUQUOIS 45 009 ORLEANS
triflash, rampe gyrophare	28/10/2008		LAPAUZE	rue de la Mouchetière ZI INGRE BP 41 45141 SAINT JEAN DE LA RUELLE
débrousaillèuse	27/10/2008		EQUIP'JARDIN	700 rue de la Bergeresse ZAC des Aulnaies 45160 OLIVET
débrousaillèuse			ORLEANS MOTOCLTURE	
VMC			CEF	10 RUE Jean Chicot 45140 Saint Jean de la Ruelle
coffret brcht provisoire EDF	20/05/2008		BRUNET SA	328 rue du des Moulins ZAC de la Nivelles 45750 SAINT PRYVE SAINT MESMIN
panneaux de voirie	28/10/2008		GIROD LINE	177 rte d'Orléans 45140 ORLEANS
sel de déneigement	10/12/2008		QUADRIMEX	1935 Ave André Lasquin 74700 SALLANCHES
tronçonneuses			COTINAUD	
tarière			EQUIP'JARDIN	700 rue de la Bergeresse ZAC des Aulnaies 45160 OLIVET
bancs, corbeilles	10/06/2008		AREA	17 rue d'ARIANE 31 240 L'UNION
plateau de tonte	06/03/2008		EQUIP'JARDIN	700 rue de la Bergeresse ZAC des Aulnaies 45160 OLIVET

Marchés de fournitures au-delà 20000 € HT

NEANT

Marchés de services de 4 000 à 19 999.99 € HT

Objet / Intitulé du marché	Date de signature	Terme du marché	Attributaire	
			Nom	Adresse + CP + Ville
contrat adoucisseur restaurant scolaire	08/12/2008	31/12/2009 renouvelable 3 fois	MOLLIERE	8 rue Gustave Eiffel 45 380 LA CHAPELLE ST MESMIN
Remise en propreté de l'église, conservation du patrimoine	15/05/2008	intervention 16/05/2008	CVS PROPRETÉ	16 rue Jean Moulin - 45073 ORLÉANS Cedex 2
contrat système vidéo gymnase	15/12/2008	31/12/2009 renouvelable 3 fois	TFC	80 rue du Bois Girault 45077 ORLEANS Cedex 2
nettoyage hotte sdf	16/09/2008		PROPRE ET NET	102 2ème avenue ZI Synergie Val de Loire 45130MEUNG SUR LOIRE
contrat alarme intrusion	15/12/2009	31/12/2009 renouvelable 3 fois	NAVARRÉ	Ampoigny 45310 COINCES
contrat climatiseurs froids mairie	08/12/2008	31/12/2009 renouvelable 3 fois	MOLLIERE	8 rue Gustave Eiffel 45 380 LA CHAPELLE ST MESMIN
profil sablons	26/09/2008		NICOLAS BOUIS	2 rue Croquechataigne 45380 LA CHAPELLE SAINT MESMIN
contrôle équipements jeux	27/10/2008		ACPF	ZI La Guignardière, 25 rue Pierre et Marie CURIE 45430 CHECY
contrôle tentes	29/09/2008		BVCTS	Manoir du Laurier 59660 MERVILLE
étude charpente dojo	05/09/2008		ARCAD	ZA Les Cartelets 45720 COULLONS
contrat alarme incendie	25/07/2008		SDI	20 ave du Blanc 41 110 SAINT AIGNAN
contrat de maintenance des alarmes incendies	25/07/2008	25/07/2009 reconductible 3 fois 90 jours avant le terme annuel	Société SDI	20 avenue du Blanc BP 85 41110 SAINT AIGNAN
levé topo rue de la Haire	08/12/2008		AXIS CONSEIL	12 rue Alexandre Avisse BP 1202 45002 ORLEANS
Maintenance informatique	12/06/2008	11/06/2010	AVERS	8 Rue des Déportés 45750 ST PRYVE ST MESMIN
contrôle gaz bat	01/07/2008		BUREAU VERITAS	1 rue de Micy 45380 LA CHAPELLE ST MESMIN
broyage accotements	27/06/2008		SARL T CLAIRET	Maison Neuve 45 370 JOUY LE POTHIER
contrôle élec bat	01/03/2008		BUREAU VERITAS	1 rue de Micy 45380 LA CHAPELLE ST MESMIN
broyage accotements	22/09/2008		SARL T CLAIRET	Maison Neuve 45 370 JOUY LE POTHIER
audit énergétique	12/09/2008		GT2I	11 Avenue Kennedy 45100 ORLEANS LA SOURCE
contrat déshuileurs	07/10/2008		VEOLIA PROPLETE	ZI des Pierrelets 45380 CHAINGY
contrat déshuileurs	07/10/2008	31 décembre 2009 reconductible 3 fois 90 jours avant le terme annuel	VEOLIA PROPLETE	ZI des Pierrelets 45380 CHAINGY
amou délégation service	30/06/2008		DDAF	Cité Coligny 131 rue du Fbg Bannier 45042 ORLEANS
Entretien locaux	27/08/2008		AMS PROPLETE	Rue Lavoisier 37260 MONTS
Contrat de maintenance du matériel et des logiciels de la bibliothèque	02/01/2008	31/12/2010	Société BORGEAUD	122 avenue Henri Ginoux - 92120 MONTRouGE

Marchés de services de 20 000 à 49 999.99 € HT

Objet / Intitulé du marché	Date de signature	Terme du marché	Attributaire	
			Nom	Adresse + CP + Ville
Assistance maîtrise d'ouvrage Extension ZA des Pierrelets	13/10/2008		SIAM CONSEIL CENTRE	109 bis Rue Jules Charpentier 37000 TOURS

Marchés de services au-delà de 50 000 € HT

NEANT

09/11 - Convention de location de la salle polyvalente

Considérant la délibération du 10 décembre 2002 approuvant la convention initiale de location de la salle polyvalente,
Entendu la nécessité de réviser la convention de location de la salle polyvalente,
Entendu l'avis favorable de la commission,
Entendu les principales modifications

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

D'approuver les termes de la convention de location de la salle polyvalente,
D'autoriser le Maire à signer la convention à intervenir.

Adopté à l'unanimité.

09/12 - Retrait de la commune de « l'Union des maires ruraux du Loiret »

M. Le Maire donne lecture de l'arrêté portant désignation des communes rurales du Loiret au sens des articles L3334-10, R3334-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui précise que sont considérées comme communes rurales :

- les communes dont la population n'excède pas 2000 habitants.
- les communes dont la population est supérieure à 2000 habitants et n'excède pas 5000 habitants, si elles n'appartiennent pas à une unité urbaine de plus de 5000 habitants.

Cet article prévoit que c'est le Préfet qui fixe par arrêté la liste des communes concernées.

Considérant ces critères, M. Le Maire informe l'assemblée que la commune de CHAINGY ne figure pas dans l'arrêté Préfectoral et propose le retrait de la commune de l'association « Union des maires ruraux du Loiret ». Il précise que la cotisation d'adhésion 2009 d'un montant de 90.00€ déjà été mandatée courant Février.

Jean-François BOULAND s'interroge sur la vocation de cette association. M. Le maire répond que celle-ci propose des animations sur les problématiques et les enjeux des communes rurales.

M. Le Maire explique que, outre le retrait de la commune à l'association, ce classement par la Préfecture pourrait avoir un impact sur les dotations Etat et les subventions à l'investissement accordées par la Région au titre de commune rurale.

Olivier ROUSSEAU s'inquiète de l'impact de cette décision sur l'attribution aux agriculteurs, des fonds Européens.

M. Le Maire propose de rédiger deux courriers, destinés d'une part à la Préfecture pour revendiquer l'identité rurale de la commune et la révision de cette décision et d'autre part à la Région Centre pour évaluer les conséquences financière au titre des subventions.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **approuve** la démarche proposée par M. Le maire.
- **décide** de surseoir à la décision de retrait de la commune à l'association « Union des maires ruraux du Loiret » à compter de 2010.

Adopté à l'unanimité.

09/13 - Approbation du principe de Délégation de Service Public d'assainissement collectif

Monsieur le Maire rappelle que le contrat de délégation du service public de la commune de CHAINGY conclu avec la société VEOLIA EAU arrive à échéance le 31/12/2009.

La procédure de passation des contrats de délégation de service public est définie par les articles L.1411-1 à L.1411-11, R.1411-1 à R.1411-2 et D.1411-3 à D.1411-5 du Code général des collectivités territoriales.

Préalablement à une telle procédure, le conseil municipal doit se prononcer sur le principe de la délégation du service public d'assainissement collectif de la commune de CHAINGY au vu du rapport établi en application de l'article L 1411-4 du Code général des collectivités territoriales.

Yves LOPEZ s'interroge sur la durée fixée à 10 ans. M. Le Maire explique que cette formule reste la meilleure pour rationaliser l'offre financière et matérielle des candidatures.

Au vu de cet exposé et du rapport sur le principe de la délégation du service public d'assainissement collectif,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- ✓ D'approuver le principe de délégation le service public d'assainissement collectif de la commune de CHAINGY sous la forme d'affermage pour une durée de 10 ans,
- ✓ D'approuver le document contenant les caractéristiques des prestations que doit assurer le délégataire.

Adopté à l'unanimité.

09/14 - Approbation du principe de Délégation de Service Public d'eau potable

Monsieur le Maire ouvre la séance et rappelle que le contrat de délégation du service public de la commune de CHAINGY conclu avec la société VEOLIA EAU arrive à échéance le 31/12/2009.

La procédure de passation des contrats de délégation de service public est définie par les articles L.1411-1 à L.1411-11, R.1411-1 à R.1411-2 et D.1411-3 à D.1411-5 du Code général des collectivités territoriales.

Préalablement à une telle procédure, le conseil municipal doit se prononcer sur le principe de la délégation du service public d'eau potable de la commune de CHAINGY au vu du rapport établi en application de l'article L 1411-4 du Code général des collectivités territoriales.

Laurent LAUBRET pose la question sur l'opportunité d'une offre commune aux deux délégations. M. Le Maire répond que certaines entreprises sont spécialisées dans l'assainissement et d'autres dans la gestion de l'eau potable.

Jean-Claude DUMORT explique les différences entre la gestion déléguée sous la forme de concession et d'affermage.

Au vu de cet exposé et du rapport sur le principe de la délégation du service public d'eau potable, le Conseil Municipal décide :

- ✓ Approuve le principe de délégation le service public d'eau potable de la commune de CHAINGY sous la forme d'affermage pour une durée de 10 ans,
- ✓ Approuve le document contenant les caractéristiques des prestations que doit assurer le délégataire.

Adopté à l'unanimité.

FINANCES

09/15 - Indemnité représentative de logement due aux instituteurs pour l'année civile 2008

Conformément aux articles L 2334-27 à L 2334-31 du Code Général des Collectivités Territoriales, le montant de l'indemnité représentative de logement versée aux instituteurs est fixé par arrêté préfectoral, après avis du Conseil départemental de l'Education Nationale et des conseils municipaux.

Le montant unitaire national de la dotation spéciale instituteurs pour l'année 2008 a été fixé à 2 751€ contre 2 671 € pour 2007

Le barème 2008 proposé est le suivant :

◆ Indemnités de base :

- 2 201 € pour un instituteur célibataire
- 2 751 € pour un instituteur marié ou assimilé

◆ Indemnités majorées au titre des avantages acquis avant la parution du décret n°83-367 du 02 mai 1983 :

- 2 641 € pour un instituteur célibataire
- 3 301 € pour un instituteur marié ou assimilé.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- émet un avis favorable sur la proposition de barème 2008 présentée par la Préfecture.

Adopté à l'unanimité.

09/16 - Vote des taux d'imposition année 2009

Après examen du budget prévisionnel communal pour 2009 par la Commission Finances, lors de ses séances des 5 et 10 Février 2009 et l'examen par l'ensemble des conseillers le 17 Février 2009, le Maire propose au Conseil Municipal de maintenir en 2009 les taux des quatre taxes locales pratiqués en 2008, à savoir :

- taxe d'habitation :	10.40 %,
- taxe sur le foncier bâti :	17.30 %,
- taxe sur le foncier non bâti :	38.09 %,
- taxe professionnelle :	9.60 %.

Jean-Claude DUMORT propose que la communication autour de la fiscalité locale soit prévue dans le prochain Bulletin municipal.

Yves LOPEZ s'interroge sur l'avenir de la taxe professionnelle.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **décide** de maintenir en 2009 les taux des quatre taxes locales pratiqués en 2008 comme indiqué ci-dessus.

Adopté à l'unanimité.

09/17 - Ecole Maternelle 2^{ème} tranche : Autorisation de programme et crédit de paiement

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le décret 97-175 du 20 février 1997,

Vu l'instruction codificatrice M14,

Le montant prévisionnel des travaux prévus pour la construction de la 2^{ème} tranche de l'Ecole Maternelle sur 3 ans s'élève à 400 000€. Les crédits de paiement doivent s'étaler sur la durée des travaux de 2009 à 2011.

Les financeurs potentiels sont : le Conseil Général, le Pays Loire-Beauce, les réserves parlementaires et la DGE.

En conséquence, et pour ne pas mobiliser inutilement des crédits sur le budget 2009, le Maire propose au Conseil Municipal de voter une Autorisation de Programme pour la construction de la 2^{ème} tranche de l'Ecole maternelle et la répartition des crédits de paiement sur 3 ans comme indiqué dans le tableau ci-dessous

Nature	Total	Ventilation		
		2009	2010	2011
Dépenses	400 000 €	146 000 €	204 000 €	50 000 €
Maîtrise d'œuvre	60 000 €	40 000 €	20 000 €	
Travaux	340 000 €	106 000 €	184 000 €	50 000 €
Recettes	400 000 €	146 000 €	204 000 €	50 000 €
Autofinancement	100 000 €	100 000 €		
Subventions	100 000 €	46 000 €	50 000 €	4 000 €
Emprunt	200 000 €		154 000 €	46 000 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **ouvre** une Autorisation de Programme pour la construction de la 2^{ème} tranche de l'Ecole maternelle
- **autorise** la répartition des crédits de paiement sur 3 ans comme indiqué dans le tableau ci-dessus.

Adopté à l'unanimité.

09/18 - Réfection de Voirie : Autorisations de Programme et des Crédits de Paiement (AP/CP)

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le décret 97-175 du 20 février 1997,

Vu l'instruction codificatrice M14,

Le montant prévisionnel des travaux prévus pour la réfection de voirie sur 5 ans s'élève à 1 750 000€. Les crédits de paiement doivent s'étaler sur la durée des travaux de 2009 à 2013.

Les financeurs potentiels sont : le Conseil Général, le Pays Loire-Beauce, les réserves parlementaires et la DGE.

En conséquence, et pour ne pas mobiliser inutilement des crédits sur le budget 2009, le Maire propose au Conseil Municipal de voter une Autorisation de Programme pour la réfection de voirie et la répartition des crédits de paiement sur 5 ans comme indiqué dans le tableau ci-dessous

Jean-Claude DUMORT s'interroge sur l'intérêt de programmer les travaux de réfection de voirie. M. Le Maire explique la nécessité de prévoir sur la durée du mandat les dépenses liées aux opérations d'investissement.

Nature	Total	Ventilation				
		2009	2010	2011	2012	2013
Dépenses	1 750 000 €	350 000 €				
Etudes et Maîtrise d'œuvre	250 000 €	60 000 €	60 000 €	60 000 €	60 000 €	60 000 €
Travaux	1 500 000 €	290 000 €	290 000 €	290 000 €	290 000 €	290 000 €
Recettes	1 750 000 €	350 000 €				
Autofinancement	525 000 €	350 000 €	43 750 €	43 750 €	43 750 €	43 750 €
Subventions	300 000 €		30 000 €	80 000 €	120 000 €	70 000 €
Emprunt	925 000 €		276 250 €	226 250 €	186 250 €	236 250 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **ouvre** une Autorisation de Programme pour la réfection de la voirie communale
- **autorise** la répartition des crédits de paiement sur 5 ans comme indiqué dans le tableau ci-dessus.

Adopté à l'unanimité.

09/19- Etablissement Polyvalent Sports et Loisirs : Autorisations de Programme et des Crédits de Paiement (AP/CP)

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le décret 97-175 du 20 février 1997,

Vu l'instruction codificatrice M14,

Le montant prévisionnel des travaux prévus pour la construction de l'EPSL sur 4 ans s'élève à 2 000 000€. Les crédits de paiement doivent s'étaler sur la durée des travaux de 2009 à 2012.

Les financeurs potentiels sont : le Conseil Général, le Pays Loire-Beauce, les réserves parlementaires et la DGE.

En conséquence, et pour ne pas mobiliser inutilement des crédits sur le budget 2009, le Maire propose au Conseil Municipal de voter une Autorisation de Programme pour la construction de l'EPSL et la répartition des crédits de paiement sur 4 ans comme indiqué dans le tableau ci-dessous.

Jean-Claude DUMORT manifeste ses réserves sur la vocation de cet équipement et sa construction. Il évoque le projet d'ouverture du collège sur St AY et souhaite que cette opération soit plus finement étudiée notamment sous l'angle développement durable. Les élus revendiquent la légitimité de cet équipement et les besoins de d'espace sportif et de loisirs des usagers, autre que scolaire.

Nature	Total	Ventilation			
		2009	2010	2011	2012
Dépenses	2 000 000 €	200 000 €	800 000 €	800 000 €	200 000 €
Etudes et Maîtrise d'œuvre	200 000 €	200 000 €			
Travaux	1 800 000 €		800 000 €	800 000 €	200 000 €
Recettes	2 000 000 €	200 000 €	800 000 €	800 000 €	200 000 €
Autofinancement	600 000 €	200 000 €	200 000 €	200 000 €	
Subvention	500 000 €		150 000 €	150 000 €	200 000 €
Emprunt	900 000 €		450 000 €	450 000 €	

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **ouvre** une Autorisation de Programme pour la construction de l' EPSL
- **autorise** la répartition des crédits de paiement sur 4 ans comme indiqué dans le tableau ci-dessus.

1 Abstention – 22 Pour -

09/20- Budget Principal, budget primitif 2009 : Reprise anticipée des résultats de clôture 2008 et affectation de l'excédent de fonctionnement

Les résultats prévisionnels du compte administratif 2008 du Budget Principal font apparaître un excédent de fonctionnement de 690 685.42 € et un excédent d'investissement de 593 425.60 €.

Il est proposé au Conseil Municipal de reprendre par anticipation au Budget Primitif 2009 du Budget Principal :

- l'excédent de fonctionnement de 690 685.42 € et de l'affecter en totalité en section d'investissement, au compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés »,
- l'excédent d'investissement de 593 425.60 € au compte 001 R « Résultat d'investissement reporté ».

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **décide** de reprendre par anticipation au Budget Primitif 2009 du Budget Principal :

- ✓ l'excédent de fonctionnement de 690 685.42 € et de l'affecter en totalité en section d'investissement, au compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés »,
- ✓ l'excédent d'investissement de 593 425.60 € au compte 001 R « Résultat d'investissement reporté ».

Adopté à l'unanimité.

09/21- Budget Eau, budget primitif 2009 : Reprise anticipée des résultats de clôture 2008 et affectation de l'excédent d'exploitation

Les résultats prévisionnels du compte administratif 2008 du Service de l'Eau font apparaître un excédent d'exploitation de 25 636.86 € et un excédent d'investissement de 47 072.55 €.

Il est proposé au Conseil Municipal de reprendre par anticipation au Budget Primitif 2009, Service de l'Eau :

- l'excédent d'exploitation de 25 636.86 € et de l'affecter en totalité en section d'investissement, au compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés »,
- l'excédent d'investissement de 47 072.55 € au compte 001 R « Résultat d'investissement reporté ».

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **décide** de reprendre par anticipation au Budget Primitif 2009 du Budget de l'Eau :

- ✓ l'excédent d'exploitation de 25 636.86 € et de l'affecter en totalité en section d'investissement, au compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés »,
- ✓ l'excédent d'investissement de 47 072.55 € au compte 001 R « Résultat d'investissement reporté ».

Adopté à l'unanimité.

09/22- Budget Assainissement, budget primitif 2009 : Reprise anticipée des résultats de clôture 2008 et affectation de l'excédent d'exploitation

Les résultats prévisionnels du compte administratif 2008 du Service de l'Assainissement font apparaître un excédent d'exploitation de 134 904.22 € et un excédent d'investissement de 171 970.50 €.

Il est proposé au Conseil Municipal de reprendre par anticipation au Budget Primitif 2009 Assainissement :

- l'excédent d'exploitation de 134 904.22 € au compte 002 R « Excédent de fonctionnement reporté »,
- l'excédent d'investissement de 171.970.50 € au compte 001 R « Résultat d'investissement reporté ».

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **décide** de reprendre par anticipation au Budget Primitif 2009 du Budget de l'Eau :

- ✓ l'excédent d'exploitation de 134 904.22 € au compte 002 R « Excédent de fonctionnement reporté »,
- ✓ l'excédent d'investissement de 171.970.50 € au compte 001 R « Résultat d'investissement reporté ».

Adopté à l'unanimité.

09/23- Budget Assainissement : Modification du régime des provisions

La réforme de la nomenclature comptable M49 intervient deux ans après celle de la M14. La M49 concerne les budgets des services publics industriels et commerciaux de l'assainissement et de l'eau. La nouvelle M49 prévoit de modifier le régime des provisions et propose deux principes :

- le régime de droit commun semi budgétaire
- le régime budgétaire décidé par délibération du conseil municipal.

Entendu la possibilité de revenir sur le choix dans les conditions définies par le CGCT.

Le provisionnement constitue l'une des applications du principe de prudence.

Le budget primitif 2008 du service public de l'Assainissement a été voté selon le régime des provisions budgétaires.

Compte tenu des charges prévisionnelles liées au financement de la dette de la Commune vis-à-vis de la Communauté d'Agglomération d'Orléans, le Maire propose de modifier le régime des provisions budgétaires, et de retenir le régime des provisions semi budgétaires.

Le Budget Primitif 2009 ne prévoit pas d'écriture comptable en ce sens.

Lors de l'approbation du Compte Administratif et du Compte de Gestion, une Décision Modificative sera soumise au Conseil Municipal afin de permettre la reprise de provisions en section de Fonctionnement.

Il est proposé au Conseil Municipal de modifier le régime des provisions budgétaires, et de retenir le régime des provisions semi budgétaires.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide

- ✓ de modifier le régime des provisions budgétaires
- ✓ de retenir le régime des provisions semi budgétaires

Adopté à l'unanimité.

09/24 Vote du Budget primitif principal 2009

Vu le Débat d'orientations Budgétaires du 20 janvier 2009, le budget prévisionnel a été étudié par la Commission Finances réunie les 5, 10 et 24 Février 2009 et le 11 Mars 2009 et a été examiné par l'ensemble des conseillers le 17 Février 2009.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de voter le budget au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et par opérations pour la section d'investissement,
- d'adopter le budget primitif principal 2009, dont les grandes masses sont les suivantes :

Section de Fonctionnement :

Article	Projet 2009	Article	Projet 2009
CHAP 011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	834 190.00 €	013 - ATTENUATION DE CHARGES	10 000.00 €
CHAP 012 - CHARGES DE PERSONNEL	1 347 500.00 €	CHAP 70 - PRODUITS DES SERVICES	161 908.00 €
CHAP 65 - CHARGES DE GESTION COURANTE	360 025.00 €	CHAP 73 - IMPOTS ET TAXES	2 213 471.00 €
CHAP 66 - CHARGES FINANCIERES	128 500.00 €	CHAP 74 - DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	750 126.00 €
CHAP 67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	3 100.00 €	CHAP 75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	17 910.00 €
CHAP 022 - DEPENSES IMPREVUES	20 000.00 €	CHAP 76 - PRODUITS FINANCIERS	0.00 €
CHAP 023 - VIRT A LA SECTION INVESTISSEMENT	333 880.00 €	CHAP 77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	17 250.00 €
CHAP 042 - OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	160 000.00 €	CHAP 78 - REPRISES AMORTISSEMENTS PROVISIONS	0.00 €
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	3 187 195.00 €	CHAP 79 - TRANSFERTS DE CHARGES	0.00 €
		CHAP 042- OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	16 530.00 €
		TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	3 187 195.00 €

Section d'Investissement :

Article	Total 2009	Article	Total 2009
CHAP. 20 à 23 - IMMOBILISATIONS	2 327 481.28 €	CHAP. 001 EXCEDENT DE CLOTURE REPORTE	593 425.60 €
CHAP. 16 - REMBOURSEMENT DES EMPRUNTS	212 600.00 €	CHAP. 10 DOTATIONS FONDS DIVERS RESERVES	1 040 685.42 €
CHAP. 040 - OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTION	16 530.00 €	CHAP. 13 - SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT	483 792.00 €
CHAP. 020 - DEPENSES IMPREVUES	59 200.00 €	CHAP. 16 - EMPRUNTS	4 028.26 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	2 615 811.28 €	CHAP. 21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	0.00 €
		CHAP. 23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	0.00 €
		CHAP 021 - VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	333 880.00 €
		CHAP. 024 - PRODUITS DES CESSIONS	0.00 €
		CHAP. 040 - OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	160 000.00 €
		TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	2 615 811.28 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide:

- de voter le budget au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et par opérations pour la section d'investissement,
- d'adopter le budget primitif principal 2009, comme indiqué ci-dessus

Adopté à l'unanimité.**09/25 - Vote du Budget primitif du service de l'Eau 2009**

Vu le Débat d'orientations Budgétaires du 20 janvier 2009, le budget prévisionnel a été étudié par la Commission Finances réunie les 5, 10 et 24 Février 2009 et le 11 Mars 2009 et a été examiné par l'ensemble des conseillers le 17 Février 2009.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de voter le budget au niveau du chapitre pour les sections d'exploitation et d'investissement,
- d'adopter le budget primitif du service de l'eau 2009 dont les grandes masses sont les suivantes :

Section d'Exploitation :

Article	Projet 2009	Article	Projet 2009
002 - Déficit antérieur reporté (Fonct.)			
CHAP 011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	7 760.00 €	CHAP 70 - PRODUITS DES SERVICES	47 000.00 €
CHAP 66 - CHARGES FINANCIERES	16 600.00 €	CHAP 75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	6 145.30 €
CHAP 67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	- €	CHAP 77- PRODUITS EXCEPTIONNELS	22 780.00 €
CHAP 042 - OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	28 340.00 €	002 - EXCEDENT REPORTE	
022 - DEPENSES IMPREVUES		TOTAL RECETTES EXPLOITATION	75 925.30 €
023 - VIREMENT A LA SECTION INVESTISSEMENT	23 225.30 €		
TOTAL DEPENSES EXPLOITATION	75 925.30 €		

Section d'Investissement :

Article	TOTAL 2009	Article	TOTAL 2009
002 - Déficit reporté	- €	001 - Excédent reporté	47 072.55 €
Chap. 23- Immobilisations en cours	144 628.22 €	Chap. 13 - Subventions d'investissement	0.00 €
Chap. 16 - Emprunts et dettes assimilées	34 700.00 €	Chap. 16 - Emprunts reçus	73 333.51 €
Chap. 022 - Dépenses imprévues	5 000.00 €	Chap. 27 - Autres immo. Financières	9 500.00 €
Chap.040 - Opérations d'ordre entre sections	22 780.00 €	Chap. 10 - Dotations Fonds divers Réserves	25 636.86 €
Chap.041 - Opérations patrimoniales	9 500.00 €	Chap. 021 - Virement de la Section d'Exploitation	23 225.30 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	216 608.22 €	Chap. 040 - Opérations d'ordre entre sections	28 340.00 €
		Chap. 041 - Opérations patrimoniales	9 500.00 €
		TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	216 608.22 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide:

- de voter le budget au niveau du chapitre pour les sections d'exploitation et d'investissement,
- d'adopter le budget primitif du service de l'eau 2009 comme indiqué ci-dessus.

Adopté à l'unanimité.

09/26 - Vote du Budget primitif du service de l'Assainissement 2009

Vu le Débat d'orientations Budgétaires du 20 janvier 2009, le budget prévisionnel a été étudié par la Commission Finances réunie les 5, 10 et 24 Février 2009 et le 11 Mars 2009 et a été examiné par l'ensemble des conseillers le 17 Février 2009.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de voter le budget au niveau du chapitre pour les sections d'exploitation et d'investissement,
- d'adopter le budget primitif du service de l'assainissement 2009, dont les grandes masses sont les suivantes :

Section d'Exploitation :

Article	Projet 2009
CHAP 011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	13 160.00 €
CHAP 65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	183 920.73 €
CHAP 66 - CHARGES FINANCIERES	2 350.00 €
CHAP 67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	- €
CHAP042 - DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	49 000.00 €
CHAP 022 - DEPENSES IMPREVUES	5 000.00 €
TOTAL DEPENSES EXPLOITATION	253 430.73 €

Article	Projet 2009
002 - Excédent de fonctionnement reporté	134 904.22 €
CHAP 70 - PRODUITS DES SERVICES	85 000.00 €
CHAP 74 - SUBVENTIONS d'EXPLOITATION	7 656.51 €
CHAP 75- PRODUITS GESTION COURANTE	- €
CHAP042- PRODUITS EXCEPTIONNELS	25 870.00 €
TOTAL RECETTES EXPLOITATION	253 430.73 €

Section d'Investissement :

Article	Projet 2009	Article	Projet 2009
		Chap. 001 - Excédent antérieur reporté	171 970.50 €
Chap. 23- Immobilisations en cours	183 564.15 €	Chap. 13 - Subventions d'investissement	0.00 €
Chap. 16 - Emprunts et dettes assimilées	16 536.35 €	Chap. 16 - Emprunts reçus	0.00 €
Chap. 27 - Autres immo. Financières	0.00 €	Chap. 23 - Autres immo. En cours	0.00 €
Chap. 020 - Dépenses imprévues	5 000.00 €	Chap. 27 - Autres immo. Financières	10 000.00 €
Chap.040 - Opération d'ordre entre sections	25 870.00 €	Chap. 10 - Dotations Fonds divers Réserves	0.00 €
Chap. 041 - Opérations patrimoniales	10 000.00 €	Chap. 040 - Opérations d'ordre entre sections	49 000.00 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	240 970.50 €	Chap. 041 - Opérations patrimoniales	10 000.00 €
		TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	240 970.50 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide:

- de voter le budget au niveau du chapitre pour les sections d'exploitation et d'investissement,
- d'adopter le budget primitif du service de l'assainissement 2009 comme indiqué ci-dessus.

Adopté à l'unanimité.

09/27 - Vote du Budget primitif de la ZA des Pierrelets 2009

Vu le Débat d'orientations Budgétaires du 20 janvier 2009, le budget prévisionnel a été étudié par la Commission Finances le 11 Mars 2009 après avis du Comptable Public.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de voter le budget au niveau du chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement,
- d'adopter le budget primitif de la ZA des Pierrelets 2009, dont les grandes masses sont les suivantes :

Section d'Exploitation :

Article	Projet 2009	Article	Projet 2009
CHAP 011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	36 000.00 €	CHAP 71 - PRODUCTION STOCKEE	36 000.00 €
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	36 000.00 €	TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	36 000.00 €

Section d'Investissement :

Article	Projet 2009	Article	Projet 2009
Chap. 23- Immobilisations en cours	36 000.00 €	Chap. 16 - Emprunts reçus	36 000.00 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	36 000.00 €	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	36 000.00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide:

- de voter le budget au niveau du chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement,
- d'adopter le budget primitif du service de la ZA des Pierrelets 2009 comme indiqué ci-dessus.

Adopté à l'unanimité.

TRAVAUX

09/28 - Approbation du dossier de consultation des entreprises – maîtrise d'œuvre Etablissement Public Sport et Loisirs (EPSL)

Par délibération du 06 novembre 2008 le conseil municipal a validé l'avant projet de création d'un Etablissement Public Sport Loisirs

Considérant l'autorisation de programme relative à cette opération et le vote du budget primitif principal 2009.

Entendu l'exposé de présentation de l'adjoint délégué.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- ✓ D'approuver le dossier de consultation des entreprises relatif aux missions de maîtrise d'œuvre.
- ✓ D'autoriser le maire à lancer la consultation de maîtrise d'œuvre pour assurer la conduite de cette opération.

Adopté à l'unanimité.

09/29 Validation des orientations de l'étude de faisabilité, du schéma d'aménagement de l'opération extension ZA des Pierrelets et approbation du Dossier de Consultation des Entreprises – maîtrise d'œuvre ZA des Pierrelets

Validation des orientations de l'étude de faisabilité :

1] Renouveler l'offre de terrains à bâtir à vocation d'activités économiques sur le secteur des Pierrelets. Ceci se traduit par l'extension de la ZA des Pierrelets sur une emprise de 10,8 ha avec pour objectifs de :

- Diversifier la typologie d'activités essentiellement orientée sur l'industrie de collecte et de tri des déchets en favorisant l'accueil de PME-PMI ou d'artisanat ;
- De garantir l'intégration fonctionnelle, urbaine et paysagère du projet vis-à-vis notamment de l'environnement résidentiel de la rue des Cigales, de la continuité des cheminements piétonniers et cyclables, et de l'amélioration de la façade sur la RN 152 ;
- Assurer la cohabitation entre activités «lourdes» et petites et moyennes entreprises ;
- Améliorer la qualité générale de la ZA en matière de paysage et d'environnement.

2] Permettre de répondre aux projets d'implantation ou d'extension en cours à savoir :

- PROJET BATI MAYA : activité de maçonnerie. Par la cession de terrains communaux, permettre l'extension de l'implantation actuelle sur un terrain de 10 000 m².
- PROJET BOULAND : activité d'élagage. Permettre l'usage d'un tènement foncier de 3500m² pour les besoins de l'entreprise : 2500 m² constructible et 1000m² pour stockage.

Validation du schéma d'aménagement et du prévisionnel financier :

M. Le Maire présente et commente les annexes.

Consultation pour le choix d'une équipe de maîtrise d'œuvre de conception et de réalisation en paysage et VRD

A l'issue de l'étude de faisabilité technique et financière, il est nécessaire de recruter une équipe de maîtrise d'œuvre. Les prestations attendues sont les suivantes :

Mission n°1 – maîtrise d'œuvre voiries et réseaux divers.

Mission n°2 - maîtrise d'œuvre des aménagements paysagers.

Mission n°3 - maîtrise d'œuvre des aménagements paysagers pour la requalification de l'existant.

Olivier ROUSSEAU estime que les espaces verts occupent une trop grande surface sur le périmètre. M. Le Maire répond que cette réduction des zones paysagers est prévue au profit des terrains à commercialisés. Il ajoute que l'emprise au sol sous les lignes Haute Tension sera libre d'occupation pour respecter le principe de précaution.

Evelyne GODARD regrette que de nombreux déchets volent hors des camions. Un courrier sera envoyé à VEOLIA.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- De valider les conclusions de l'étude de faisabilité, le schéma d'aménagement et le prévisionnel financier
- D'approuver le dossier de consultation des entreprises relatif aux missions de maîtrise d'œuvre,
- D'autoriser le maire à lancer la consultation pour assurer les missions de maîtrise d'œuvre.

Adopté à l'unanimité.

JEUNESSE

09/30 - ALSH 11-14 ans : Règlement intérieur, fiche d'inscription et tarifs :

Début janvier, les commissions Enfance et Jeunesse ont adressé un questionnaire aux jeunes et à leur famille afin de recenser leurs besoins concernant l'ouverture d'une structure adaptée pour les 11 à 14 ans. Cette enquête a montré l'intérêt de mettre en place une structure d'accueil. Une première ouverture aura lieu pendant les vacances de Printemps (du 20 au 24 avril 2009).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- approuve le règlement intérieur, la fiche d'inscription et les tarifs pour cet accueil de loisirs de 11-14 ans,
- autorise Monsieur le Maire à le signer ainsi que tous les documents à intervenir.

Adopté à l'unanimité.

09/31 - Avenant n° 1 au règlement intérieur du PAJ :

Pour les vacances de Printemps, le PAJ et l'ALSH 11-14 ans organisent une sortie commune à Disneyland-Paris. Suite à la création d'une régie de recette, il sera demandé aux jeunes du PAJ une participation financière pour cette sortie, comme prévu dans le règlement intérieur (article 7). Cependant, il faut définir cette participation financière.

Vu l'avis favorable du Maire-Adjoint délégué à la Jeunesse.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- modifie l'article 7 du règlement intérieur du PAJ en définissant la participation financière demandée pour les sorties à 30% du coût de la sortie (activité et transport) par jour et par jeune à compter du 20 avril 2009.

Adopté à l'unanimité.

LOISIRS

09/32 - Convention de mise à disposition des bâtiments communaux

Vu la demande formulée par la Fédération Départementale des Familles Rurales, pour la mise à disposition d'un bureau pour la section « Maintien à Domicile » qui serait destiné à l'accueil des personnes âgées et des aides à domicile aux permanences suivantes : du lundi au vendredi de 8 h à 9 h et le Mercredi de 8 h à 12 h.

Vu l'avis favorable de Monsieur FAUGOUIN et Madame GASCHAUD, Maire-Adjoint, pour la mise à disposition de la salle de réunions, sise 21, Place du Bourg, 45380 CHAINGY.

Dans le cadre de la mise à disposition des bâtiments communaux, il y a lieu d'établir une convention de mise à disposition des bâtiments communaux avec la Fédération Départementale des Familles Rurales du Loiret à compter du 23 mars 2009, pour une activité régulière dans ces locaux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- approuve la convention de mise à disposition des bâtiments communaux, avec la Fédération Départementale des Familles Rurales du Loiret à compter du 23 mars 2009,
- autorise le Maire à signer la convention à intervenir.

Adopté à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

M. Le Maire propose que Bruno CHESNEAU soit désigné correspondant « sécurité routière » conformément à la demande de la Préfecture. Avis favorable du conseil municipal.

Delphine DUCHET fait part du compte rendu de la réunion du syndicat intercommunal du secteur scolaire La Chapelle – Chaingy. Elle informe les élus de la proposition du Maire de La Chapelle St Mesmin d'offrir aux collégiens de sa commune un gilet de sécurité. Laurent LAUBRET propose de réfléchir au financement par un sponsor. Bruno CHESNEAU rappelle avoir fait cette proposition à la rentrée scolaire. Jean-Claude DUMORT et Jean-François BOULAND restent réservés sur l'adhésion des jeunes et le port de ces gilets. Olivier ROUSSEAU pense que dans l'esprit sécurité routière, le port du casque à vélo est aujourd'hui naturel.

L'assemblée délibérante émet un avis favorable sur cette opération de prévention routière à l'exception d'une abstention.

Ernesto TUMMINELLO est satisfait de la pose de panneaux de mesure de vitesse dans le centre bourg.

Jean Pierre DURAND informe les élus du recrutement du Directeur des Services Techniques, à savoir M. Arnaud PEREIRA, actuel DST de la Commune de La Chapelle St Mesmin. Sa prise de poste est prévue le 15 juin 2009.

Les élus félicitent les agents du service technique pour la décoration et la préparation de la Foire Horticole.

L'ordre du jour est épuisé et plus personne ne demande la parole. Monsieur le Maire lève la séance à vingt deux heures cinquante cinq (22h55).

SOMMAIRE

	Liste des marchés conclus en 2008	12
09- 11	Convention d'occupation de la salle polyvalente	15
09- 12	Retrait de la commune de l'union des maires ruraux du Loiret	15
09- 13	Approbation du principe de Délégation de Service Public d'assainissement collectif	15
09- 14	Approbation du principe de Délégation de Service Public d'eau potable	16
09- 15	Indemnité représentative de logement due aux instituteurs pour l'année civile 2008	16
09- 16	Vote des taux d'imposition année 2009	16
09- 17	Ecole Maternelle 2è tranche : Autorisation de programme et crédit de paiement	17
09- 18	Réfection de voirie : Autorisation de programme et crédit de paiement	17
09- 19	Equipement Public Sports et Loisirs : Autorisation de programme et crédit de paiement	18
09- 20	Budget Principal, budget primitif 2009 : Reprise anticipée des résultats de clôture 2008 et affectation de l'excédent de fonctionnement	19
09- 21	Budget Eau, budget primitif 2009 : Reprise anticipée des résultats de clôture 2008 et affectation de l'excédent de fonctionnement	19
09- 22	Budget Assainissement, budget primitif 2009 : Reprise anticipée des résultats de clôture 2008 et affectation de l'excédent de fonctionnement	19
09- 23	Budget Assainissement : Modification du régime des provisions	19
09- 24	Vote du Budget primitif principal 2009	20
09- 25	Vote du Budget primitif du service de l'Eau 2009	21
09- 26	Vote du Budget primitif du service de l'Assainissement 2009	22
09- 27	Vote du budget primitif annexe ZA des Pierrelets 2009	23
09- 28	Approbation du Dossier de Consultation des Entreprises pour l'opération EPSL	23
09- 29	Validation des conclusions de l'étude de faisabilité, du schéma d'aménagement de l'opération extension ZA des Pierrelets et approbation du Dossier de Consultation des Entreprises – maîtrise d'œuvre	24
09- 30	ALSH 11-14 ans : Règlement intérieur, fiche d'inscription et tarifs	24
09- 31	Avenant au Règlement intérieur du PAJ	25
09- 32	Convention de mise à disposition des bâtiments communaux	25

Le Maire,

Le Secrétaire,

Les Conseillers,